

Coût de l'énergie électricité

Redevance (€/an) ⁽¹⁾	
67,92	

Prix par kWh (€cent/kWh)							
24h h. pleines h. creuses excl. nuit							
Consommation	12,54	12,62	12,45	12,45			
Injection ⁽²⁾	2,35	2,38	2,32	-			
Consommation	14,67	14,77	14,57	14,57			
Injection ⁽²⁾	2,64	2,67	2,61	-			

Prix Mensuel
Prix Mensuel
Prix annuel estimé
Prix annuel estimé

Partage d'énergie (€/an) ⁽³⁾
70,09

Formule tarifaire						
24h h. pleines h. creuses excl. nuit						
Consommation	1,2700 x END101 + 30,00	1,2810 x END101 + 30,00	1,2590 x END101 + 30,00	1,2590 x END101 + 30,00		
Injection ⁽²⁾ 0,4572 x END101 - 0,4612 x END101 - 0,4532 x END101 - 10,80 10,80						

Forfait
panneaux
solaires (€/kVA/mois) ⁽⁵⁾
3,77

Coût de l'énergie gaz naturel

Redevance (€/an) ⁽¹⁾
67,92

Prix par kWh (€cent/kWh)
4,69
4,88

Prix mensuel	
Prix annuel estimé	

Formule tarifaire
1,0700 x TTF101 + 7,45

L'énergie fournie provient à 100 % d'électricité verte.

- (1) La redevance fixe est une redevance administrative payable annuellement à Elegant au prorata de la durée du contrat, sauf si le client met fin au contrat dans les six mois suivant le début de la livraison en vertu du contrat, auquel cas le client est redevable d'une redevance fixe égale à six mois.
- (2) Les tarifs d'injection sont exclus de la TVA et ne sont d'application en Flandre que si vous avez choisi ce régime spécifique lors de votre inscription ou si votre installation relève de ce régime. Plus d'informations sur https://www.vreg.be/nl/faq/terugleveringscontract
- (3) Les frais administratifs pour le partage d'énergie seront calculés au prorata du nombre de jours d'activité de partage d'énergie.
- (4) Le paramètre ENDEX101 de la formule est la valeur des quotations Month Ahead pour Belgian Power Base Load Futures telle que publiée sur www.theice.com. La formule est exprimée en €/MWh. Ce paramètre est fixé chaque mois basé sur la moyenne arithmétique des cours de clôture des Belgian Power Base Load Futures (jours ouvrables sauf le dernier du mois) pour le mois précédant le mois de livraison. Le tableau ci-dessus indique le prix de vente basé sur la valeur la plus récente, celle de juillet 2025 (fixée basé sur la moyenne arithmétique des prix de juin 2025): 75,088 €/MWh. Le prix annuel estimé pour ENDEX101 est de 91,873 €/MWh pour l'enlèvement et de 81,398 €/MWh pour l'injection selon la méthodologie VREG.
- (5) Ceci ne s'applique qu'aux raccordements avec des panneaux solaires et un compteur inverseur où le principe de compensation est appliqué. Le nombre de kVA correspond à la puissance de votre onduleur, telle que transmise par votre gestionnaire de réseau. Elle sera facturée aux clients qui souscrivent à ce produit à partir du 1er avril 2024.
- (6) De TTF101 parameter in de formule is de waarde van de Month Ahead notering voor Dutch TTF Gas Base Load Futures zoals gepubliceerd op www.theice.com. De formule hierboven is uitgedrukt in €/MWh. Deze parameter wordt elke maand vastgelegd op basis van het rekenkundig gemiddelde van de slotnoteringen Belgian Power Base Load Futures (werkdagen behalve de laatste van de maand) voor de maand voorafgaand aan de maand van levering. Bovenstaande tabel toont de verkoopsprijs gebaseerd op de meest recente waarde, die voor juillet 2025 (vastgesteld op basis van het rekenkundig gemiddelde van de prijzen van juin 2025): 36,825 €/MWh. De geschatte jaarprijs voor TTF101 bedraagt 38,676 €/MWh volgens de VREG methodologie. Meer informatie en de waarden van deze parameters kan je terugvinden op elegant.be/indexatie.

Tarifs du réseau d'électricité

Région flamande	Compteur digital			Compteur analogique					
	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	Prosumer
	(€/kW/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/kW/an)
FLUVIUS ANTW.	50,24	5,65	4,69	17,51	125,61	8,16	7,20	17,51	55,12
FLUVIUS LIMB.	48,87	6,41	5,31	17,51	122,18	9,52	8,42	17,51	64,32
FLUVIUS WEST	56,93	7,04	5,79	17,51	142,33	10,18	8,93	17,51	68,79
FLUVIUS IMEWO	53,24	5,89	4,91	17,51	133,11	8,86	7,89	17,51	59,89
FLUVIUS MID. VL.	49,04	5,29	4,46	17,51	122,61	8,34	7,51	17,51	56,37
FLUVIUS KEMPEN	53,11	6,07	5,03	17,51	132,78	9,16	8,12	17,51	61,90
FLUVIUS ZENNE-DIJLE	55,80	6,06	5,10	17,51	139,50	9,37	8,41	17,51	63,28
FLUVIUS HALLE- VILV.	56,18	5,85	4,93	17,51	140,46	9,14	8,22	17,51	61,75

Si , en cas d'un compteur digital votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG: https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstariefbetaalt-u-voor-een-kilowatt

Taxes et surtaxes sur l'électricité

Cotisation sur l'énergie		0,1926 c€/kWh
	Consommation 0 – 20.000 kWh	1,42100 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation 20.000 – 50.000 kWh	1,20900 c€/kWh
	Consommation 50.000 – 1.000.000 kWh	1,13900 c€/kWh
Contribution fonds énergie	Non-résidentiel	9,29 €/mois

Electricité verte et CHP

Cette contribution est destinée à supporter les investissements dans l'électricité verte et également dans la cogénération ou "CHP".

Ces quotas sont imposés par les autorités régionales et s'appliquent à chaque fournisseur. Les charges liées à l'énergie verte et à la cogénération seront ajustées aux changements législatifs et aux conditions du marché et figureront séparément sur la facture :

Région flamande 1,492 c€/kWh

Tarifs du réseau de gaz naturel

	Coûts de distribution				Terme fixe
	T1 (<5000 kWh)		T2 (5001-150000 kWh)		
	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	fixe (€/an)	var (c€/kWh)	(€/an)
FLUVIUS ANTW.	13,43	1,98	71,32	0,82	17,51
FLUVIUS LIMB.	12,57	1,97	66,72	0,88	17,51
FLUVIUS WEST	16,18	2,34	85,91	0,95	17,51
FLUVIUS IMEWO	16,05	2,31	85,22	0,93	17,51
FLUVIUS MID. VL.	13,82	2,01	73,38	0,82	17,51
FLUVIUS KEMPEN	13,87	2,00	73,67	0,81	17,51
FLUVIUS ZENNE-DIJLE	15,72	2,26	83,45	0,90	17,51
FLUVIUS HALLE- VILV.	14,60	2,11	77,54	0,86	17,51

Taxes et surtaxes sur le gaz naturel

Cotisation sur l'énergie	0,10577 c€/kWh
Accise fédérale	0,066 c€/kWh
Erais de transport du gaz paturel	

Frais de transport du gaz naturel

Les coûts du réseau de transport pour le gaz naturel en 2025 sont estimés à 0,156 c€/kWh, tel que publié par Fluxys.

Elegant applique les tarifs de réseau, les taxes, les impôts, les contributions et les surtaxes tels qu'approuvés par les régulateurs (VREG) et les autorités compétentes. Pour votre information, les tarifs les plus récents sont affichés. Toute modification rétroactive indépendante de la volonté d'Elegant, sera répercutée par Elegant sur le client.

Conditions Particulières

- 1. Le Contrat, cette Carte Tarifaire, les « Conditions Générales de livraison d'Énergie par Elegant » (voir www.elegant.be/be/cg) et les Conditions Particulières forment ensemble l'Accord complet par lequel Elegant devient votre fournisseur d'énergie.
- 2. Les prix sont valables pour les raccordements basse tension à l'électricité (consommation annuelle maximale 50 MWh puissance de raccordement <56 kVA) et les raccordements au gaz naturel avec un compteur à relevé annuel et une consommation maximale de 250 MWh/an.
- 3. La livraison commence de préférence à la date indiquée par le Client lors de l'inscription. Celle-ci ne débutera définitivement qu'à la date acceptée par le gestionnaire du réseau et inscrite dans le registre d'accès. Elegant n'est pas responsable d'une éventuelle perte de revenus due à une date de transfert défavorable pour les propriétaires de panneaux solaires. Si la demande de transfert de fournisseur n'est pas acceptée par l'exploitant du réseau, Elegant ne peut alors pas se charger de la livraison et cet Accord n'est pas valable.
- 4. Elegant envoie toutes ses communications par voie électronique.
- 5. Pendant les 12 premiers mois suivant votre changement, votre prix sera adapté en fonction de la formule fixe indiqué sur cette carte tarifaire. Elegant vous contactera au moins 2 mois avant l'échéance de votre contrat d'un an en vue de son renouvellement. Bien entendu, le contrat peut être résilié à tout moment et sans frais par le Client, moyennant un préavis de 30 jours.
- 6. Si vous avez droit au tarif social, vous trouverez plus d'informations sur le montant et le tarif sur le site de la CREG (www.creg.be).

Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné.